

**Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
LA BATHIE**  
**Séance du 31 mars 2023**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la SAVOIE

**Date de la convocation :**  
**24 mars 2023**  
**Date d'affichage : 24 mars 2023**

Nombre de membres afférents  
au Conseil : **19**  
Nombre de membres  
en exercice : **16**  
Nombre de membres présents : **14**  
Nombre de votants : **16**

**OBJET : Autorisation de signature d'un avenant de la convention entre la Commune de la Bathie et le CIAS ARLYSÈRE pour la mise à disposition d'une salle communale pour les activités du RPE (Relais Petite Enfance) et du secteur Jeunesse**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 31 mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

**Présents :** Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Corinne PAYOT, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON. MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

**Absents :** Mmes Armelle MOLINAS (procuration à M. Damien SANTON), Élodie PIDDAT (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL),

*Madame Justine FECHOZ a été élue secrétaire de séance.*

*Vu la délibération du CIAS Arlysère en date du 23 février 2023 relative à l'avenant à la convention d'occupation de la salle municipale de la Bathie pour le Relais Petite Enfance,*

Il est rappelé que le CIAS Arlysère organise et met en œuvre les Relais Petite Enfance et le secteur Jeunesse sur le territoire et notamment sur celui de la Basse Tarentaise.

Par délibération du 21 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition de la salle municipale dite « du RAM » avec le CIAS Arlysère afin de permettre au Relais Petite Enfance de Basse Tarentaise d'organiser les jardins d'éveil et le service Jeunesse d'organiser des rencontres jeunes pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Le CIAS ARLYSÈRE a sollicité la commune pour rajouter une journée supplémentaire pour les jardins d'éveil le vendredi.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un avenant afin d'acter cette modification effective à compter du 24 février 2023, et jusqu'au 31 août 2023. Les autres articles de la convention restent inchangés.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'occupation de la salle communale pour le Relais Petite Enfance ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant à la convention précitée et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

**VOTE POUR : 16**

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**Monique ROSSET-LANCHET**



